# FICHE DE DONNEES DE SECURITE
# AQUACOAT PLUS FOR SPRAYABLE

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** AQUACOAT PLUS FOR SPRAYABLE
**No du produit** WBP05LS, EWBP05LS, ZE

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Vernis de tropicalisation pour la protection des appareils
**Utilisations déconseillées** Aucune contre-indication n'est identifiée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Distributeur**

ELECTROLUBE. A division of HK
WENTWORTH LTD
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE
LE65 1JR
UNITED KINGDOM
+44 (0)1530 419600
+44 (0)1530 416640
info@hkw.co.uk

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification (CE 1272/2008)**

| | |
|---|---|
| Risques Physiques et Chimiques | Non classé. |
| Pour l'homme | Non classé. |
| Pour l'environnement | Non classé. |

**Classification (1999/45/CEE)** Non classé.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008**

Aucun pictogramme requis.

### 2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

| 2-BUTOXYÉTHANOL | | 5-10% |
|---|---|---|
| **No CAS : 111-76-2** | **No CE : 203-905-0** | |

| Classification (CE 1272/2008) | Classification (67/548/CEE) |
|---|---|
| Acute Tox. 4 - H302<br>Acute Tox. 4 - H312<br>Acute Tox. 4 - H332<br>Skin Irrit. 2 - H315<br>Eye Irrit. 2 - H319 | Xn;R20/21/22<br>Xi;R36/38 |

| MINERAL OIL | | 1-5% |
|---|---|---|
| **No CAS : 92062-35-6** | **No CE : 295-550-3** | |

| Classification (CE 1272/2008) | Classification (67/548/CEE) |
|---|---|
| Non classé. | Non classé. |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

**Commentaires Sur La Composition**

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation**

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder au repos, au chaud et à l'air frais.

**Ingestion**

Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

**Contact avec les yeux**

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Contact avec la peau**

Aucun symptôme spécifique noté.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction**

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux**

Aucunes dans les conditions normales.

**Risques D'Incendie/D'Explosion Rares**

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Procédures De Lutte Contre L'Incendie**

Aucun procédé spécifique d'attaque des feux.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les environnements terrestres et aquatiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer la zone du déversement avec beaucoup d'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir section 11 pour les informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes. Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

| Appellation | NORME | VME - 8 Hrs | | VLE - 15 Min | | Obs. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 2-BUTOXYÉTHANOL | WEL | 25 ppm(D) | 123 mg/m3(D) | 50 ppm(D) | | |

WEL = Workplace Exposure Limit.

**Description Des Ingrédients**

Il n'y a pas de limite d'exposition pour cet/ces ingrédient(s).

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Conditions de procedé**

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

**Mesures d'ingénierie**

Pas d'instructions particulières de ventilation.

**Protection des mains**

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Gloves should conform to EN374

**Protection des yeux**

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial. EN166

**Autres Mesures De Protection**

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

**Mesures d'hygiène**

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| **Aspect** | Liquide |
| **Couleur** | Couleur laiteuse. |
| **Odeur** | Caractéristique. |
| **Solubilité** | Miscible avec l'eau |
| **Densité relative** | 1.03 @ 20C (68 F) |
| **Valeur pH, Solution Concentrée** | 8.7 |
| **Viscosité** | 200 cP @ 20C (68 F) |
| **Point d'éclair (°C)** | >100 (212 F) |

### 9.2. Autres informations

Aucune.

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas connu.

**Polymérisation Dangereuse**

Ne polymérise pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières À Éviter**

Aucune substance particulière ni groupe de substances particulier n'est susceptible de réagir de manière à produire une situation dangereuse.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereuse.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Informations toxicologiques**

Aucune information disponible.

**Autres Dangers Pour La Santé**

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

**Mises En Garde Sur La Santé**

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé. Aucun effet aigu ou chronique spécifique sur la santé n'est noté, mais ce produit chimique peut toujours avoir des effets néfastes sur la santé en général ou pour les personnes ayant des problèmes de santé actuels ou latents.

**Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.**

2-BUTOXYÉTHANOL (CAS: 111-76-2)

Toxicité aiguë:

**Toxicité aiguë (DL50 orale)**

1480 mg/kg Rat

**Toxicité aiguë (DL50 dermique)**

416 mg/kg Lapin

**Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)**

450 ppmV (gaz) Rat 4 heures

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité**

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité Aiguë Pour Les Poissons**

Ne pas considéré comme toxique pour les poissons.

**Toxicité aiguë - Poissons**

Aucune information requise.

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques**

Aucune information requise.

**Toxicité aiguë - Plantes aquatiques**

Aucune information requise.

**Toxicité aiguë - Micro-organismes**

Aucune information requise.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

2-BUTOXYÉTHANOL (CAS: 111-76-2)

**CL 50, 96 H, Poisson, mg/l**

1700

**Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l**

>1000

**Ci 50, 72 H, Algue, mg/l**

500

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Dégradabilité**

Aucune donnée n’est disponible sur la biodégradabilité du produit.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bio-accumulation**

Aucune donnée sur la bioaccumulation n’est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité :**

Le produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans les réseaux d'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas connu.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L’ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|---|---|
| **Généralités** | Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID). |
| **Notes Pour Le Transport Routier** | Non classé. |
| **Notes Pour Le Transport Par Rail** | Non classé. |
| **Notes Pour Le Transport Maritime** | Non classé. |
| **Notes Pour Le Transport Aérien** | Non classé. |

### 14.1. Numéro ONU

Aucune information requise.

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aucune information requise.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucune information requise.

| | |
|---|---|
| **Classe ADR/RID/ADN** | Non classifié pour le transport. |
| **No. D'Étiquette ADR** | 0 |
| **Étiquettes De Transport** | |
| | Aucun panneau d'avertissement de transport requis. |

### 14.4. Groupe d'emballage

Aucune information requise.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin**

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information requise.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information requise.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE**

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

**Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)**

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

**Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)**

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

| | |
|---|---|
| **Émise Par** | Helen O'Reilly |
| **Date de révision** | APRIL 2013 |
| **Révision** | 3 |
| **No FDS** | 12006 |

**Phrases - R (Texte Intégral)**

| | |
|---|---|
| R36/38 | Irritant pour les yeux et la peau. |
| R65 | Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| R20/21/22 | Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. |
| NC | Non classé. |

**Mentions De Danger Completes**

| | |
|---|---|
| H302 | Nocif en cas d’ingestion. |
| H312 | Nocif par contact avec la peau. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.